



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
salle du 2^e étage, route des Monts 14
le 24 septembre 2019 de 20.00 h. à 22.38 h.

Présidence	M. Yves PASQUIER (PDC), Président
Vice-présidence	Sophie MOURA (PLR), Vice-présidente
Bureau	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mmes, MM. Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Amélie GAPANY (PLR) – Patrice GREMAUD (PLR) – Daniel GUMY (PDC) – Bertrand HUGUENOT (PLR) – Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Florence PASQUIER (UDC) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Sabine REMY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Excusés	MM. Dominique MAGLI (PDC) – Pierre-Yves SAVARY (PLR)
Total	28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15
Conseil communal	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, vice-syndique – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Daniel BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Secrétaire	Mme Geneviève GENDRE
Rédaction du PV	Mme Diana SANTOS
Huissier	M. Philippe SAVARY

Ouverture de séance

À 20.00 heures, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 24 septembre 2019.

*« Mesdames, Messieurs, chers collègues,
J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.*

Je souhaite tout spécialement la cordiale bienvenue à Mme Amélie Gapany et M. Bertrand Huguenot qui participent ce soir à leur première séance en tant que conseillers généraux, en remplacement de MM. Bertrand Raemy et Georges Oberson démissionnaires. Mme Gapany et M. Huguenot, je vous félicite pour vos élections et j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Je salue également Mme Geneviève Gendre, secrétaire générale, M. Nicolas Wolleb, qui la remplacera dès le 1^{er} octobre, Mme Genridë Huruglica, caissière, Mme Diana Santos, la nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale et la secrétaire désignée au procès-verbal, sans oublier notre précieux huissier, M. Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général. Nous pourrions échanger si vous le souhaitez lors de la verrée qui suivra où vous êtes bien sûr tous conviés.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 4 septembre 2019.

Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la convocation, le dossier de séance se compose du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 avril 2019, de la documentation concernant la modification du projet de l'extension du bâtiment scolaire des Monts 4, du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires et son message, du règlement sur le cimetière et son message, du nouveau règlement de police et son message, du document concernant la transmission au Conseil communal du postulat de M. Christophe Bieri et de Mme Florence Pasquier « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la Poste », et du document concernant la transmission au Conseil communal du postulat de M. Frédéric Blanc, de M. Christophe Bieri (Groupe UDC) et de M. Samuel Favre « Des solutions pour les déchets sur la voie publique ».

Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Mme Gendre, secrétaire générale, qui va procéder à l'appel nominal. »

Appel

Mme Geneviève Gendre procède à l'appel nominal.

Présents : 28 membres

Excusés : 2 membres

Absent : 0 membre

Majorité absolue : 15 membres

Les personnes excusées, ce soir, sont MM. Dominique Magli et Pierre-Yves Savary.

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Liste des tractanda

M. le Président présente l'ordre du jour en ces termes :

« La convocation de la séance a été publiée le 6 septembre 2019 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 4 septembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 26 août. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 avril 2019 - approbation
2. Election à la Commission financière
3. Extension du bâtiment scolaire Monts 4; modification du projet, crédit complémentaire, rapport de la Commission financière - approbation
4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires - adoption
5. Règlement sur le cimetière - adoption
6. Règlement de police - adoption
7. Mise en œuvre du concept communal en faveur des seniors – information de la Commission de la culture, des sports et des générations
8. Postulat de M. Christophe Bieri et de Mme Florence Pasquier, (Groupe UDC), « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la Poste » - décision de transmission au Conseil communal
9. Postulat de M. Frédéric Blanc (Groupe PS et Indépendants), de M. Christophe Bieri (Groupe UDC) et de M. Samuel Favre (Groupe PLR), « Des solutions pour les déchets sur la voie publique » - décision de transmission au Conseil communal
10. Réponses du Conseil communal aux questions
11. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre formel, il est soumis au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix l'ordre du jour tel que proposé.

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

01 Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 avril 2019

M. le Président rappelle que chaque membre du Conseil général a reçu le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 en date du 13 septembre dernier. Il remercie Mme Geneviève Gendre pour la responsabilité du procès-verbal et M. Hugo Delabays pour sa rédaction et demande si le procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 avril 2019.**

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

02 Election à la Commission financière

Le 18 juin 2019, le Conseil général a reçu la démission de M. Georges Oberson, président de la Commission financière. M. le Président remercie chaleureusement M. Georges Oberson pour sa précieuse collaboration au sein de cette commission.

Comme le prévoit l'article 50 du règlement du Conseil général, le Conseil général nomme un remplaçant lors de la prochaine séance en cas de vacances au sein d'une commission.

M. le Président passe la parole au groupe PLR auquel il revient de présenter une candidature pour le remplacement de M. Georges Oberson.

Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Amélie Gapany pour rejoindre la Commission financière.

Mme Gapany a effectué sa scolarité en Glâne dans le village de Mézières, puis a continué son cursus au collège du sud à Bulle, suivi d'un Bachelor et Master à la HEC de Lausanne. Elle a ensuite travaillé 10 ans au Crédit Suisse à Lausanne en tant qu'analyste crédit. Depuis décembre 2018, elle travaille à la Raiffeisen Moléson à Vuadens en tant qu'analyste crédit pour les entreprises. Mme Gapany est établie depuis 10 ans à Riaz, mariée et maman de 3 filles. Merci pour votre attention. »

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention.

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. le Président proclame Mme Amélie Gapany élue membre de la Commission financière.

M. le Président précise que la Commission financière élira sa nouvelle présidence et son secrétaire lors de sa prochaine séance. Pour le point suivant de l'ordre du jour, le rapport de la Commission financière sera lu par Mme Florence Pasquier.

03 Extension du bâtiment scolaire Monts 4 ; modification du projet, crédit complémentaire, rapport de la Commission financière

M. le Président cède la parole à M. Daniel Blanc, conseiller communal en charge des écoles, pour un éclairage supplémentaire sur ce dossier.

Au nom du Conseil communal, M. Daniel Blanc intervient en ces termes :
« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez pu prendre connaissance, dans le rapport distribué pour ce point de l'ordre du jour, du contexte qui a amené la Commission de bâtisse (CoBa) et le Conseil communal à travailler sur une modification du projet d'extension du bâtiment scolaire Monts 4. Une surélévation du bâtiment E est devenue nécessaire à la suite d'une croissance des effectifs des élèves dépassant largement les projections. Bien entendu, nous aurions préféré ne pas devoir vous soumettre une demande de crédit complémentaire pour ce projet ce soir. Fort heureusement, le projet choisi lors du concours d'architecture était modulable, ce qui nous permet aujourd'hui de rebondir et répondre à des besoins de locaux scolaires plus importants que ce que nous laissaient croire les statistiques.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, tous les acteurs du projet de l'école ont travaillé intensément depuis qu'une modification du projet s'est avérée incontournable. La direction de l'école respectivement les représentants des utilisateurs ici présents nous ont adressé ces mots qui seront lus par Mme Catherine Beaud pour appuyer notre demande auprès du Conseil général. »

M. Daniel Blanc passe la parole à Mme Catherine Beaud.

« Je les cite :

En tant qu'utilisateurs, nous ne pouvons que vous encourager à accepter le nouveau projet présenté. En effet, il nous semble extrêmement important d'anticiper les années à venir afin de ne pas nous retrouver face à une école trop petite dans 2 ou 3 ans déjà. A l'instar d'un grand nombre d'écoles neuves du canton, nous risquons de devoir régler cette problématique très rapidement. Nous trouverions extrêmement dommageable pour les élèves de nous retrouver à l'étroit dans nos nouveaux locaux. A ce moment-là, quelles solutions aurions-nous ? Remettre les classes manquantes dans de coûteux pavillons qui, de plus, gâcheront le paysage ? La vie scolaire dans des pavillons ne peut être envisagée à long terme. Beaucoup de désagréments sont tolérables à court terme mais auraient à long terme des conséquences sur les apprentissages des élèves ainsi que sur les conditions de travail des enseignants. Nous pouvons citer pour exemples le fait de ne pas avoir d'eau dans les salles de classe, une ventilation au plafond sous laquelle aucun enfant ne devrait être assis, ce qui est impossible vue les configurations de classe, les tableaux qui ne se règlent pas en hauteur, la température très élevée en été et froide en hiver, les dimensions exigües des lieux communs tels que couloirs ou vestiaires. Le plus grand problème est la grandeur des salles de classes qui ne permet pas de pratiquer une pédagogie variée ni d'aménager un espace des plus agréables pour les élèves.

Il faut savoir que, contrairement à Riaz, de nombreuses communes n'ont pas anticipé la croissance démographique. Nous pouvons mentionner la commune de Bas-Intyamon pour laquelle il manque déjà deux classes dans son nouveau bâtiment. Une des classes est installée depuis deux ans dans un pavillon, et ceci pour une durée indéterminée. Celui-ci coûte une fortune chaque mois à la commune, avec tous les désagréments mentionnés pour les enseignants et les enfants.

Nous souhaitons une école qui réponde aux besoins des enfants et des enseignants et qui permettent aux élèves de faire leurs apprentissages dans un environnement des plus agréables. Le projet présenté par le Conseil communal aujourd'hui répond à nos besoins sans exagération ni superflu. Nous ne pouvons que vous encourager à soutenir leur proposition de surélévation du bâtiment telle que proposée. Fin de citation. »

M. Daniel Blanc reprend la parole.

« Le Conseil communal a d'emblée défini les priorités du projet modifié, à savoir une gestion rigoureuse des coûts supplémentaires mais en conservant l'esprit du projet de base pour la nouvelle construction. C'est dans cette optique que les architectes mandataires ont élaboré la surélévation du bâtiment E.

Avec la surface complémentaire dont ils disposeront, les locaux du rez-de-chaussée du bâtiment E permettront quant à eux de répondre aux besoins de l'accueil extrascolaire qui enregistre une demande de plus en plus importante des parents.

Modulable, notre projet le sera jusqu'au bout. En effet, les locaux se trouvant dans le niveau supplémentaire du bâtiment E pourraient, le jour où les effectifs scolaires diminueront, avoir d'autres affectations, comme par exemple celles de salles à disposition des sociétés locales avec accès indépendant.

Notre village grandit. Nous l'accompagnons dans sa croissance en gérant les nouveaux défis à relever. C'est dans cet esprit que je vous invite à adopter ce soir le crédit complémentaire pour la modification du projet de l'extension du bâtiment scolaire des Monts 4. »

M. Daniel Blanc donne ensuite des précisions concernant le financement de l'investissement comme suit :

Investissement

La modification de projet est devisée à **CHF 2'260'000.00**. Comme elle ne tient pas compte d'éventuelles tracasseries administratives liées à la procédure d'octroi du permis de construire, un montant de CHF 120'000.00 est provisionné pour une éventuelle prolongation de l'utilisation des containers si des retards devaient survenir notamment au niveau des procédures administratives cantonales.

Sur la base d'une estimation calculée à +/- 15 %, le coût de la modification de projet a été estimé à la somme de **CHF 2'380'000.00**. Une subvention nous sera octroyée par le Canton à raison d'environ **CHF 120'000.00**.

Coûts du projet	CHF 2'380'000.00
Subvention cantonale	CHF 120'000.00
Crédit bancaire ou autre	CHF 2'260'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 45'200.00
Amortissement 3%	CHF 67'800.00
Charges d'exploitation dès 2021 0.6%	CHF 13'560.00
Total	CHF 126'560.00

M. le Président remercie M. Daniel Blanc pour son intervention et cède la parole à Mme Florence Pasquier, membre de la Commission financière pour son préavis.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,
Voici le rapport de la Commission financière au sujet de l'extension du bâtiment scolaire Monts 4 : modification du projet et crédit complémentaire

La réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire et la transformation de la partie existante est en cours et devait permettre d'aménager des classes supplémentaires et des locaux pour l'AES.

Le projet doit être redimensionné suite à la hausse du nombre d'élèves dans la commune. Nous remercions le Conseil communal et la Commission de bâtisse d'avoir pris les mesures urgentes pour modifier le projet.

L'estimation du coût pour l'agrandissement d'un bâtiment existant avec un étage supplémentaire calculée par le bureau FAZ architectes et leurs ingénieurs est de CHF 2'380'000.00 et une subvention cantonale de CHF 120'000.00 est prévue.

Après analyse du budget, la Commission financière constate que ce dernier est proportionnellement plus cher que le coût actuel du bâtiment en cours de construction. Les chiffres annoncés devraient être revus à la baisse. De plus, nous constatons que le montant de CHF 120'000.00 de provision pour les containers n'est pas inclus dans le montant de CHF 2'380'000.00.

La Commission financière relève que le coût au m³ de ce nouveau bâtiment est plus élevé que la construction actuellement en cours. De plus, les architectes bénéficient de l'expérience de la construction du premier bâtiment ce qui devrait leur permettre de réduire les coûts de min. 10%. Cela signifie que ce crédit complémentaire ne devrait pas dépasser CHF 2'000'000.00.

Nous attendons de la Commission de bâtisse et du Conseil communal une surveillance particulière pour réduire le coût final du bâtiment.

N'ayant pas la compétence de faire une contre-proposition, la Commission financière, composée pour ce préavis uniquement de trois membres, préavise favorablement, malgré tout, le crédit demandé ainsi que le financement proposé.

Finalement, nous attirons l'attention sur le fait que la capacité financière de la commune est très serrée selon la planification financière et qu'il est de notre devoir de limiter les coûts au maximum et de revoir les investissements futurs afin de ne pas aboutir à une augmentation du taux de l'impôt. Merci de votre attention. »

M. le Président remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion sur le point 3 de l'ordre du jour « Extension du bâtiment scolaire Monts 4; modification du projet, crédit complémentaire, rapport de la Commission financière - approbation ».

Au nom du groupe PDC, M. Daniel Gumy intervient en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le groupe PDC déplore le fait que les chiffres trop optimistes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) conduisent aujourd'hui la commune dans cette situation regrettable et qui nous oblige, à voter une rallonge pour l'agrandissement de notre future école primaire.
Toutefois, il nous paraît que le coût de l'agrandissement est trop élevé. Dans cette situation, le groupe PDC fait donc une contre-proposition et rejoint les commentaires de la Commission financière sur le coût du projet.*

Le groupe PDC propose donc un crédit complémentaire de maximum CHF 2'000'000.00, soit un montant admis après la déduction de la subvention cantonale de CHF 120'000.00. Ce montant de CHF 2'000'000.00 correspond à un coût comparable aux coûts de la construction actuellement en cours.

Nous demandons aux membres du Conseil général de suivre cette proposition et de ne pas accepter le crédit demandé par le Conseil communal. »

M. le Président remercie M. Gumy pour son intervention et demande si un autre groupe politique souhaite s'exprimer.

Au nom du groupe PLR, M. Samuel Favre s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux et communaux,

Suite à notre séance de groupe, nous avons longuement débattu de l'objet en question. Comme lors de la première modification pour laquelle nous avons déjà discuté en décembre 2017, les coûts ont été au centre de nos préoccupations.

Le groupe PLR comprend l'enjeu et la situation actuelle, mais a tout de même été surpris par la mauvaise nouvelle. On peut aujourd'hui se poser la question comment et pourquoi on en est arrivé là. Nous devons cependant nous concentrer sur la suite, à savoir garantir de bonnes conditions pour nos enfants à l'école, avec des locaux qui répondent aux défis actuels. Ainsi, le groupe soutient fondamentalement une adaptation de projet mais ne peut pas comprendre, avec les éléments présentés, le montant proposé. Nous nous demandons à ce stade si une décision peut être prise avec ces éléments et si un report à la prochaine séance, agendée en décembre, serait envisageable afin de permettre un travail plus en profondeur sur l'emprise des coûts liés au nouveau projet.

Avec ces points ouverts, le groupe n'a pas de prise de position commune et chaque membre prendra sa décision après déroulement de débats. »

M. le Président remercie M. Favre pour son intervention.

Au nom du groupe PS et Indépendants, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

« Monsieur le Président, le groupe PS et Indépendants a aussi analysé cet objet d'une manière très attentive.

Il y a plusieurs éléments qui ont été relevés, les problèmes de fond et de forme. Tout d'abord sur le fond, le groupe PS et Indépendants déteste être mis dans le fait accompli où l'on dit « vous n'avez pas le choix, vous devez accepter ce crédit supplémentaire ». Pourquoi ? Parce qu'il y a des délais à respecter. Cette modification entraînera une mise à l'enquête et on ne connaît pas le délai de cette mise à l'enquête. Le crédit peut bien attendre un certain temps avant d'être voté, sans conséquence. Deuxièmement, d'un point de vue juridique, vous, le Conseil communal, la Commission de bâtisse, vous voulez mandater les mêmes architectes que le nouveau bâtiment. Avoir les montants en jeu de CHF 2'380'000.00, cela concerne un nouveau mandat. Est-ce qu'il est simplement possible que le Conseil communal mandate un bureau d'architectes sans des nouvelles mises au concours sur le marché public pour obtenir d'éventuelles contre prestations d'autres architectes ? Une collectivité publique ne peut pas, au-delà d'un certain montant, attribuer un mandat à un bureau d'architectes sans passer par les marchés publics si ces montants sont dépassés. Troisièmement, sur la forme, à lire le rapport qui nous est donné, je lis que les projections de la DICS ne reflètent pas la réalité. De plus, on se base sur une étude de BDO, je pense qu'il s'agit de la fiduciaire BDO, qui devrait quant à elle être juste. Nous apprenons en début juillet que les éléments sont erronés et qu'il nous faut deux classes de plus. Qui nous dit qu'à la fin octobre, il ne faudra pas deux classes de plus ou trois classes de moins ? Ce n'est pas une manière de fonctionner.

Le Conseil communal a mentionné dans le rapport qu'une séance a eu lieu le 29 juillet, au milieu des vacances sauf erreur. Je ne sais pas si le Conseil communal siège ou pas. Qui était présent à cette séance ? Est-ce que nous avons une totalité des membres d'autorités présentes ou simplement une ou deux personnes car l'autre moitié était en vacances ? J'aimerais avoir des réponses.

Nous avons au Conseil communal une personne qui avait suivi le projet depuis le début. C'était M. Ludovic Murith qui a démissionné. Le projet a été repris par M. Daniel Blanc. M. Dousse qui était dans la CoBa qui démissionne également, comme indiqué dans les journaux. Au niveau de la CoBa d'origine,

si je prends ma liste avec MM. Stéphane Schwab, Nicolas Dousse, Ludovic Murith, Georges Oberson, Florian Sudan, Pierre Morand, Pierre Deschenaux, et Mme Laetitia Caille. Il ne reste aujourd'hui que 3 survivants, soit MM. Schwab et Sudan ainsi que Mme Caille. Tous les autres ont été remplacés. D'un point de vue de la Commission financière, elle a fonctionné sans président au vu de la démission de M. Georges Oberson. J'aimerais aussi savoir si la Commission financière a eu un vote à l'unanimité et si d'autres membres étaient absents. Encore à ce jour, nous apprenons la démission de l'administratrice communale.

De mon point de vue, agir dans la précipitation, aujourd'hui, est une grave erreur. On ne prend pas une décision où l'on engage de l'argent public avec lequel, je précise, nous devons être encore plus prudents qu'avec notre propre porte-monnaie. De plus, j'ai entendu une Commission financière hésitante. Le Conseil général a une surveillance claire de l'administration et doit faire en sorte que chaque sous soit bien dépensé.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS et Indépendants demande une motion d'ordre et vous propose de revoir cet objet à la session de décembre, dans deux mois, et se rend compte que le PLR a également esquissé ce projet. J'espère que les membres du PLR vont également suivre ceci et il aura vraiment de la crédibilité des autorités qui doivent siéger dans leurs propositions complètes et non avec une personne sur deux qui n'est pas là. On doit accéder en respectant toutes les règles légales de manière à ce qu'il n'y ait pas de problèmes de procédure ultérieure.

Je répète peut-être le groupe PS et Indépendants est extrêmement favorable à ce que les enfants de ce village puissent agir et avoir une éducation dans une école qui est parfaitement construite pour eux. Par contre, il est exclu, aujourd'hui, de courir après des solutions qui ne sont plus trop si volatils que celles qui étaient avant, sans un petit peu de sérieux et sans remettre un petit peu l'analyse avant l'évolution.

Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe PS et Indépendants proposent maintenant le renvoi de cet objet à la séance de décembre. Si ce renvoi est refusé le groupe PS et Indépendants soutiendra les membres du groupe PDC afin de réduire ces coûts et se réserve également le droit de refuser ce projet puisqu'il ne portera pas la responsabilité devant les citoyens d'un tel fiasco, tel qui devrait être. »

M. le Président remercie M. Mauron pour son intervention et demande si un autre groupe politique souhaite s'exprimer.

Au nom du groupe UDC, M. Louis Pittet s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe UDC a pris connaissance de la nécessité de l'extension du bâtiment scolaire. Nous regrettons la détermination de l'étude de 2016 par la maison Wanders ainsi que les projections à moyen et long terme exprimés par la DICS. De ce fait, la commune est dans l'obligation de refaire une nouvelle construction pour 2 classes et de prolonger la location des conteneurs. Ceci modifie fortement le budget de fonctionnement. Nous constatons que la commune n'est pas responsable des résultats de ces études aléatoires et de ce fait, nous pensons que celle-ci est en droit de demander une subvention complémentaire au vu des erreurs démographiques constatées sur l'évolution des effectifs scolaires. Cette rénovation a un coût onéreux et nous devons limiter le superflu, tels que les panneaux solaires, par exemple. Merci de votre écoute. »

M. le Président remercie M. Pittet pour son intervention et demande si d'autres membres souhaitent intervenir.

M. Laurent Pasquier prend la parole.

« J'ai une question au niveau du nombre de classes supplémentaires. En regardant le plan du rez-de-chaussée, nous avons une classe et sur le plan du 1^{er} étage nous avons deux classes. Cela veut dire, par rapport au nombre actuel, il n'y a qu'une classe supplémentaire. Avec tout ce qui va se bâtir à Riaz et même si nous rajoutons deux ou trois classes à mon avis, nous serons devant le même problème en fin de l'année prochaine. Nous nous basons sur des études de fiduciaire et de service de l'Etat. Cependant, nous devrions nous baser sur les futures habitations à Riaz.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous n'arrivons pas à nous baser sur l'évolution des futures bâtisses. J'aimerais bien qu'on m'indique le nombre de classes que nous bâtissons, en plus par rapport à ce qu'il y a actuellement. »

M. Daniel Blanc répond à M. Pasquier quant à son intervention.

« Pour répondre à cette question, l'AES sera construit au rez-de-chaussée et deux classes supplémentaires seraient construites dans le bâtiment E. Maintenant en ce qui concerne des études Wanders qui ont été évoquées tout à l'heure par le groupe UDC. Cette étude Wanders a défini une croissance démographique qui n'était pas absolument correcte pour certains villages de la Gruyère qui ont démontré une évolution particulièrement élevée. C'était malheureusement faux pour le village de Riaz et pour la commune de Bas-Intyamon. »

M. Laurent Pasquier reprend la parole.

« Vous parlez d'une extension du bâtiment E qui se situe près du nouveau bâtiment. Nous allons donc bâtir un étage supplémentaire pour CHF 2'380'000.00 afin d'avoir une classe supplémentaire ? »

M. Daniel Blanc intervient.

« L'AES a une telle surface qu'elle correspond à deux classes. Nous pouvons dire que ce bâtiment E pourrait être assimilé à quatre classes supplémentaires en terme de module de surface et chaque classe correspond à un montant d'environ CHF 750'000.00. Ce montant se pratique également dans les autres communes. Maintenant les architectes se dépendent de ce chiffre parce que nous leur avons donné deux projets à faire. Le premier est en cours et le deuxième, les architectes le considèrent comme un nouveau projet. Les calculs SIA donnent des chiffres qui sont plus chers au m³ que pour un gros bâtiment. M. Schuwey m'a fait remarquer que si la toiture de l'immeuble actuelle qui fait 3 étages devait être placée sur le bâtiment E, qui ne fait que 2 étages, le prix du m³ de ce volume serait supérieur. »

M. Laurent Pasquier n'ayant pas encore compris, demande à nouveau si le bâtiment existant comprendra deux salles de classe et que le nouveau bâtiment comprendra qu'une salle de plus.

Le Syndic donne une réponse à M. Pasquier :

« Dans ce bâtiment qui allait être rénové, il n'y avait que l'AES qui venait à être construit. Nous avons naturellement déduit le montant de l'AES qui était calculé dans le projet de base et ensuite nous avons calculé le coût supplémentaire afin de refaire l'enveloppe du bâtiment complet et de faire à nouveau le toit et les couleurs qui sont nécessaires. Si je résume, ça fera deux classes de plus que le projet initial. »

M. Laurent Pasquier demande si c'est suffisant deux classes supplémentaires.

M. le Syndic reprend la parole.

« Normalement, ça devrait être bon. L'Etat estime suffisant les deux classes supplémentaires à la suite des projections qui ont été faites et en tenant compte des nouveaux quartiers que nous leur avons montrés. Cependant, nous ne pouvons pas dire s'il y aura que des familles ou que des personnes retraitées qui viendront s'installer dans notre commune. Ces chiffres démographiques ont été demandés

au Préfet et puis, l'étude BDO nous a été présentée et elle démontrait une augmentation de plus par rapport au reste du canton, soit 20 % de plus en Gruyère.

Avec ces raisons mentionnées, nous avons fait cette projection et puis cette dernière a été confirmée par les différentes instances. Actuellement, nous ne pouvons pas dire le nombre d'élèves qu'il y aura dans 8, 10 ou 15 ans. De plus, nous avons pris en compte vos demandes concernant des salles pour les sociétés. Si nous n'avons plus besoin de ces salles de classe, elles ne seront pas perdues et pourront être utilisées par les sociétés. Nous devons probablement modifier notre RCU. Certaines personnes souhaitent rénover la partie du bas et ensuite modifier notre RCU pour pouvoir rajouter un étage en plus afin de rénover complètement la partie du bas à ce moment-là. Ce projet a été bien réfléchi puisque nous vous proposons de ne pas rénover le toit car dans quelques années vous devrez le démolir afin d'ajouter un étage en plus. »

M. Laurent Pasquier est d'avis qu'il faudrait prévoir encore plus de réserve.

M. le Syndic lui indique qu'il aura encore deux réserves en bas.

À la suite de l'intervention de M. Pierre Mauron, M. Daniel Blanc intervient.

« Si nous devons interrompre notre relation avec nos architectes, nous aurons juridiquement quelques problèmes à résoudre. Faisant suite aux accusations qui sont portées envers le Conseil communal de comment il a mené la barque, je trouve qu'il est plus facile de porter des accusations que de parler de l'avenir de notre commune. »

M. le Président remercie toutes les personnes pour leurs interventions et cède la parole à M. Pierre Mauron.

« M. Blanc, je ne porte aucune accusation et je ne dis pas que ce projet est mauvais ou meilleur qu'un autre. Tout simplement, il est largement précipité. Je dis qu'on n'engage pas le quart du budget de fonctionnement de la commune sur un coup de tête. J'ai posé la question de savoir qui était présent au niveau de la séance 29 juillet. J'ai posé des questions par rapport à la Commission financière qui est composée de 5 membres, combien de membres ont siégé ? J'ai posé des questions par rapport au seuil que vous devez respecter pour le marché public des projets d'architectes par rapport à cette nouvelle partie et j'ai encore posé des questions sur tous ces départs avec des gens qui ne peuvent pas assurer un suivi. Je ne dis pas que vous avez mal travaillé. Je dis que dans l'urgence on fait les choses moins bien que si on prend le temps de les faire à tête refroidie. J'estime qu'avec la mise à l'enquête qui devra venir dans tous les cas que le budget soit monté aujourd'hui ou alors un budget modifié pour le mois de décembre avec les compétences présentes. Je ne dis pas que les gens de la Commission financière ne soient pas compétents. Je dis simplement qu'au lieu de réfléchir à 3, ils vont peut-être réfléchir à 5. Avec la personne qu'on a élu ce soir ce sera à quelque part un apport qui sera aussi important. On attend également du Conseil communal un meilleur suivi de manière à avoir un projet qui soit mieux préparé et qu'on ait des réponses un peu plus claires à toutes les questions qu'on se pose de manière à ne pas précipiter les choses. Je ne dis pas que vous avez mal fait, je vous dis que vous avez fait vite et on vous demande de prendre de la hauteur par rapport à ce projet. S'il est bon, vous pourrez nous le confirmer et on pourra le voter en décembre en toute connaissance de cause et peut-être de manière identique s'il est si parfait que ça. Il n'y a pas d'accusations. Ce sont des questions posées et elles aimeraient des réponses. »

M. le Président remercie M. Mauron pour son intervention et donne la parole à Mme Pasquier qui répondra à la question relative au nombre de personnes qui ont siégé à la dernière séance de la Commission financière.

« Au nom de la Commission financière, nous avons siégé à 3 afin de se débattre sur ce sujet. Nos explications sont les suivantes. Etant donné que M. Georges Oberson a démissionné, il nous restait plus que 4 membres et M. Pierre-Yves Savary s'est récusé à ce sujet puisqu'il avait des intérêts avec son entreprise. Il restait plus que Mme Anne Favre-Morand, M. Yves Pasquier et moi-même. Nous avons siégé en toute légalité puisqu'il faut que la majorité soit atteinte. Nous avons débattu sur ce sujet puisque c'était tout à fait légal. »

M. le Président ajoute que la Préfecture ne les a pas autorisés à nommer un président. Elle a demandé à la Commission financière d'avoir tous les membres présents afin de pouvoir nommer un président.

M. Blanc prend la parole afin d'expliquer les conséquences d'un report de ce message.

« Un report aurait comme conséquence de devoir louer les containers à CHF 12'000.00 par mois, ceci pendant au moins une année, si ce n'est pas plus. La location de ces containers correspond à un montant qui se rapproche de ce qu'on refuse de voter ce soir. »

M. Mauron souhaite aussi avoir des réponses concernant le nombre de participants à la séance du 29 juillet 2019 et la question en lien avec le marché public avec les architectes.

M. le Président demande si un membre du Conseil communal faisant parti de la CoBa souhaite répondre.

M. le Syndic intervient :

« Pour la séance de fin juillet, il y avait les membres qui étaient prévus, à savoir MM. Pierre Morand, Daniel Blanc, Nicolas Dousse, les 2 architectes et moi-même.

Lors de cette réunion, nous avons revu le projet, les plans et les délais. Il n'y avait pas des décisions spéciales à prendre. C'était pour que les plans puissent être revus entre deux avant qu'ils soient délivrés à la Commission de bâtisse qui a siégé en son entier au mois d'août. Le but de cette rencontre était de visualiser à nouveau le projet avant qu'il soit délivré au dernier moment en vitesse. Nous avons revu le projet dans le calme et avons fait nos commentaires. M. Pierre Morand a fait des commentaires et ils ont été pris en compte par les architectes. De plus, le projet a été modifié pour répondre aux besoins des utilisateurs et aux besoins d'économie. Pourquoi on a fait cette séance pendant les vacances ? Je suis rentré exprès de vacances pour cette séance car il y avait un enjeu. L'AES est vraiment à l'étroit et puis M. Dousse interviendra peut-être par la suite concernant ce sujet. Depuis l'ancienne législature, nous parlons de la situation de l'AES.

L'analyse de ce projet a été attentive de notre côté et nous ne vous mettons pas devant le fait accompli. Nous vous présentons le dossier et vous avez le droit de refuser. Nous avons essayé de vous faire économiser de l'argent comme vous nous le demandez. Nous ne voulions pas retarder l'entrée d'une année scolaire. C'est pourquoi, nous avons décidé de vous présenter ce message aujourd'hui et non en décembre. De plus, nous ne pouvons pas mandater les architectes pour la suite si nous n'avons pas le crédit. De ce fait, nous serons bloqués. Si nous n'avons pas ce crédit, nous n'avancerons pas et serons obligés de faire le projet d'origine et puis de démonter à nouveau par après. Nous trouvons que c'est une absurdité par rapport aux deniers publics. Ensuite, sur la forme juridique, je ne suis pas juriste mais en principe, si la valeur du marché ne dépasse pas la moitié de l'investissement initial, on peut attribuer le marché aux mêmes architectes lorsqu'il y a urgence.

Par contre, il y a aussi la possibilité de refuser le crédit, de refaire un projet complètement différent et de payer les frais d'avocats que nous aurions contre les architectes puisqu'ils vont réclamer les honoraires pour la partie que nous avons contracté jusqu'à ici.

Deux membres du Conseil général ont été intégrés dans la CoBa et ont leurs mots à dire. Jusqu'à maintenant, il y a quand même eu des demandes qui ont été faites notamment pour des jolis luminaires qui étaient prévus. Nous avons alors changé le projet et avons prévu des luminaires standard afin de

diminuer les coûts. Nous avons également souhaité construire un bâtiment qui soit peu coûteux en maintenance à long terme.

Je l'ai encore dit à M. Pasquier quel que soit votre décision ce soir l'attitude du Conseil communal et de la CoBa ne changera. Je n'ai sûrement pas répondu à toutes les questions mais j'ai répondu au mieux que je pouvais »

M. le Président demande si une intervention est souhaitée.

M. Julien Tercier souhaite intervenir.

« Monsieur le Président de la CoBa et chers membres de la CoBa, J'ai encore une question. La proposition qui a été adressée par le groupe PDC avec un montant inférieur, est-ce qu'elle permet de résoudre une partie notamment pour les démarches ? Ou c'est quelque chose qui n'est toute façon pas envisageable ? A ce stade, on peut se poser la question si nous pouvons continuer à faire les travaux avec un montant très conséquent. Comment abordez-vous cette proposition ? »

M. Daniel Blanc répond en ces termes :

« Alors je réponds en même temps à deux personnes. M. Mauron a pensé que c'était précipité. Effectivement, la première étape à +/- 25 % donnée par nos architectes a été demandée un peu dans la hâte. Par contre, le montant mentionné ce soir à +/- 15 % est relativement précis. Les architectes ont travaillé pour le mandat que nous leur avons donné avec des précisions. Nous avons la confiance de ces architectes pour ce montant-là. Par contre, si vous nous enlevez une partie de ce montant, je ne pense pas que nous pourrions régler ce projet. Le montant présenté aujourd'hui est de CHF 2'380'000.00 et peut aussi monter à plus de 15 %. Dans ce cas-là, nous devrions vous demander à nouveau un crédit pour cette augmentation. Pour les deux millions proposés par le groupe PDC, il est certain que nous devrions vous redemander une augmentation de budget. »

M. le Syndic ajoute qu'ils ont essayé de réduire ce budget le plus bas possible. Il explique que les architectes ne voudront pas commencer cette étude avec un montant inférieur en phase de pré-projet. De plus, le montant indiqué dans le message n'a aucune réserve et ne contient pas la location des containers.

M. Dousse souhaite ajouter des compléments d'information.

« Concernant l'AES, cela fait 9 ans que nous discutons pour des nouveaux locaux. Les locaux de l'AES sont relativement liés à ce nouveau projet puisqu'ils sont au rez-de-chaussée. Si vous refusez ce crédit, l'AES va se trouver dans une situation extrêmement précaire. Aujourd'hui, les collaborateurs de l'AES travaillent déjà sur deux étages pour les repas et l'organisation est compliquée. Une animatrice de plus sera nécessaire vu qu'il faut un nombre exact de collaborateurs par étage. Honnêtement, je ne sais pas comment ces dames vont pouvoir continuer à travailler dans les conditions actuelles. Deuxièmement, vous comparez les coûts au m³ du nouveau et de l'ancien projet. L'ancien projet comprend deux classes au rez-inférieur qui ne sont pratiquement pas touchées. Elles sont uniquement un petit peu arrangées mais elles ne sont pas touchées dans leur volume. Elles sont encore mises dans le projet et elles font parties du coût au m³.

Pour revenir au propos de M. Mauron concernant le changement des architectes, ces dernières sont parties sur un projet entier à savoir l'ancien et le nouveau bâtiment. Si nous leur retirons le mandat, nous devons certainement les indemniser quant aux travaux déjà effectués.

Je vous rappelle que nous avons aussi fait ça il y'a 25 ans lors de la construction de cette école. Il a fallu 15 ans pour régler le problème et ça a coûté un million. Maintenant je me recommande, c'est peut-être un peu précipité, mais pour vos enfants s'il vous plaît acceptez ce crédit. »

La parole est cédée à M. Pierre Mauron.

« J'entends bien 25 ans, 15 ans d'un côté, 9 ans pour l'AES. Ce crédit nécessitera une mise à l'enquête conséquente. La durée d'une mise à l'enquête peut durer 2, 3 ou 8 mois. Cela ne dépend pas de vous ni de nous. Nous ne pouvons pas mettre le poids de responsabilité sur le Conseil général. L'Etat va prendre quelques mois pour examiner le projet qui devra être mis à l'enquête à partir de ce moment. Vous ne maîtrisez pas la durée d'analyse par les services de l'Etat. Ce ne sera pas la faute du Conseil général des éventuels retards. Vous n'avez pas à accuser ensuite les services de l'Etat pour le fait que l'AES soit à l'étroit depuis 9 ans. »

M. le Président remercie M. Mauron et passe la parole à Mme Florence Pasquier.

« A titre personnel, je m'excuse de contredire M. Nicolas Dousse indiquant que l'étage de l'AES ne sera pas modifié. Sauf erreur, ce bâtiment a été vidé de son intérieur. Il ne reste plus que les murs extérieurs. »

M. Dousse parlait du rez-inférieur qui a été transformé pour deux classes enfantines.

Mme Pasquier avait mal compris et intervient en ces termes :

« Pour expliquer, les coûts de calcul de comparatif au m³ de ce nouveau bâtiment qui devra être surélevé sont basés sur le bâtiment actuellement en cours qui a été vidé de l'intérieur. Nous estimons que le coût au m³ ne devrait pas dépasser le coût au m³ du bâtiment actuel.

Mise à part ça, personnellement, je ne suis pas pour le report à plus tard de ce vote. Nous allons perdre 3 mois si nous le revotons en décembre. Pendant ce temps, je comprends tout à fait le Conseil communal qui ne pourra pas mettre à l'enquête un projet qui ne sait pas s'il sera faisable, accepté ou refusé. J'estime que nous ne devons pas reporter à plus tard afin d'économiser des coûts de location de containers et autres coûts de retard. Ensuite, il ne faut pas changer les architectes pour les raisons que M. Blanc et M. le Syndic nous ont évoquées tout à l'heure. Nous n'aurons vraiment pas d'économie, au contraire nous aurons des frais supplémentaires. Par contre, je suis pour suivre la proposition du PDC à baisser à CHF 2'000'000.00. C'est peut-être un risque, mais je prends le risque. »

M. Tercier souhaite reprendre la parole :

« Je reviens avec ma question précédente concernant ce potentiel de proposition. J'ai compris qu'apparemment ça ne suffirait pas pour financer tout le projet mais ma question maintenant est : est-ce que ça permettrait de continuer d'une part les avancements des travaux et d'une autre part de répondre à toutes ces questions ? Comme ça nous pouvons avancer avec le projet et avons quand même la possibilité de travailler par la suite ainsi que d'avoir des réponses sur ces points qui ont été soulevés. »

M. le Syndic avait demandé aux architectes de préparer le dossier pour la mise à l'enquête. Cependant, tant qu'elles n'ont pas le mandat, elles ne vont pas le faire. Par contre, elles ont accepté de réduire ce montant au fur à mesure des études. M. le Syndic ajoute qu'avec deux millions de francs il est quasiment sûr que ce projet ne sera pas possible.

M. Pierre Mauron remercie M. le Syndic pour ces informations. Cependant, il souhaite savoir si la commune à des comparatifs concernant les prestations pour ce projet.

M. le Syndic souhaite répondre.

« Nous avons consulté le service des bâtiments qui est le service compétent de l'Etat. Le service des bâtiments nous a confirmé que les projections qui sont faites, sont tout à fait correctes. Cela correspond

à la moyenne. Après le service des bâtiments, nous a aussi dit que si nous faisons un bâtiment avec 20 classes nous pourrions réduire le montant notamment pour le coût de l'enveloppe du bâtiment. Mais à Riaz, on ne va pas pouvoir faire un bâtiment de 20 classes. Le projet présenté est évolutif. De plus, le service de l'Etat nous a confirmé que nous ne recevrons pas de subvention si nous construisons plus de classes. Le maximum est de deux classes afin de recevoir une subvention. »

M. Louis Pittet indique qu'en premier il faut se concentrer sur le plan financier et non sur la mise à l'enquête.

M. Daniel Blanc ajoute que le bâtiment actuel est un gouffre énergétique puisqu'il n'y a pas d'isolation au niveau de la toiture et les fenêtres sont rehaussées de briques en verre qui ont un facteur d'isolant qu'on n'ose même plus en parler aujourd'hui.

M. le Président remercie M. Blanc et demande si une intervention est encore souhaitée.

Cela n'étant plus le cas, M. le Président propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur la motion d'ordre demandée et lit l'art. 91 du règlement du Conseil général :

1. La motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel un membre propose une modification du cours des débats, notamment un changement dans l'ordre du jour, une clôture de la discussion en vue d'un vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats.

2. Pour déployer ses effets, la motion d'ordre doit être acceptée par le conseil général qui tranche séance tenante après discussion à ce sujet.

M. le Président demande à nouveau si quelqu'un souhaite intervenir et relance la discussion avant le vote.

M. Tercier se questionne par rapport au déroulement de ce vote.

M. le Président informe que premièrement il faudra voter sur la motion d'ordre. Si elle est acceptée, le point 3 est reporté et la séance peut continuer.

M. Tercier demande s'il y a la possibilité que les groupes se réunissent pour en discuter.

M. le Président indique qu'il est possible d'avoir une suspension de séance pour quelques instants selon l'article 45 du règlement du Conseil général. Toutefois, le Bureau du Conseil général doit se réunir en premier et donner sa décision quant à la demande de suspension.

M. Tercier explique qu'au vu de l'importance de cet objet et des informations qui ont été soulevées, il pense qu'une suspension de séance serait judicieux.

M. le Président informe les membres du Conseil général que le Bureau se réunit pour se déterminer de la demande de suspension de séance.

M. le Président reprend la parole :

« Merci de votre attention. Le bureau du Conseil général accepte une suspension de la séance du Conseil général. Nous reprenons à 21.15 heures. »

Il est 21.15 heures lorsque la séance reprend M. le Président demande aux membres du Conseil général de reprendre place.

« Comme annoncé précédemment, nous devons nous déterminer sur la motion d'ordre demandée par M. Pierre Mauron, au nom du groupe de PS et indépendants. La question pour ce vote est la suivante : est-ce que vous acceptez la motion d'ordre ? »

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à la majorité par 16 voix contre 12, la motion d'ordre pour le point 3 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la modification du projet d'extension du bâtiment scolaire Monts 4 selon la proposition du Conseil communal.**

M. le Président informe que le sujet est clos et que le Conseil communal reviendra certainement avec cet objet lors de la prochaine séance du Conseil général. Il passe au point suivant.

04 Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

Afin de faciliter le déroulement des points liés à l'adoption de règlements de portée générale, M. le Président informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :

1. *Entrée en matière*
2. *Discussion générale*
3. *Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque amendement.*
4. *Vote d'ensemble.*

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Dousse, conseiller communal pour une introduction sur le règlement relatif à la participation communale aux coût des contrôles et soins dentaires scolaires.

M. Nicolas Dousse s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie M. Dousse pour son intervention. Il rappelle que les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Tout d'abord, M. le Président ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Aucun groupe ne souhaitant intervenir, M. le Président relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, il ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

Par conséquent, M. le Président demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

N'étant pas cas, M. le Président passe la parole au groupe UDC pour la lecture de l'amendement proposé conformément à l'art. 85 al. 3 du règlement du Conseil général, soit par écrit au début de la séance.

Au nom du groupe UDC, Mme Florence Pasquier donne lecture de l'amendement au règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

« Amendement :

Article 4 Calcul et durée de l'aide financière

*1 Pour le calcul de la participation communale, le montant des prestations de tiers (participation d'assurance, donations d'institutions caritatives notamment) est préalablement déduit du montant total de la facture. **Pour ce faire, les parents doivent présenter à l'administration communale la facture du médecin dentiste datée de huit mois au plus et le décompte de prestations de l'assurance maladie/dentaire ou de tiers.***

Explication :

Le groupe UDC s'est référé au règlement de Châtel-Saint-Denis du 15.12.2016.

Nous demandons cette précision afin d'éviter tout abus d'aide, aide à double comme par exemple demander de l'aide à la commune en disant qu'il n'y a pas d'assurance dentaire et en même temps envoyer sa facture à son assurance. C'est pour cela qu'il est indispensable que la commune ait la preuve de l'assurance et de sa part de remboursement. Nous proposons aussi de présenter des factures datées de huit mois au plus, afin d'éviter de présenter des factures trop arriérées. »

M. le Président remercie Mme Pasquier et informe que la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande au groupe UDC s'il maintient son amendement.

Le groupe UDC maintient son amendement et M. le Président demande au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement et cède la parole à M. Nicolas Dousse

Au nom du Conseil communal, M. Nicolas Dousse intervient en ces termes :

« Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a examiné l'amendement du groupe UDC concernant l'article 4 du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires. Il ne voit pas d'inconvénient à accepter cet amendement sous réserve de la validation du texte modifié par la Direction compétente. Nous n'avons pas encore reçu cette confirmation, mais si le texte émane du règlement de la Ville de Châtel-St-Denis, cela ne devrait pas poser de problème. Par conséquent, le Conseil communal se rallie à la proposition d'amendement du groupe UDC. »

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité par 28 voix, l'amendement du groupe UDC portant sur l'art. 4 du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.**

Avant de passer au vote d'ensemble, M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité par 28 voix, le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.**

M. le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

05 Règlement sur le cimetière

Pour ce point de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à Mme Sylvie Bosson.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie Mme Bosson et rappelle que les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Tout d'abord, il ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces mots :

« J'ai une remarque d'ordre générale. J'ai été étonnée que le règlement actuel sur le cimetière n'ait pas été joint à l'envoi des documents pour le Conseil général de ce jour. Et ce qui m'a aussi étonnée, c'est le seul règlement qui n'est pas sur le site internet de la commune. »

Les autres groupes n'ont pas commenté et M. le Président demande s'il y a une intervention souhaitée.

M. Gremaud souhaite prendre la parole.

« Concernant le règlement du cimetière, j'ai remarqué qu'il ne figure pas sur le site internet communal. Par contre, j'ai participé à l'élaboration du règlement qui est en vigueur jusqu'à présent. Comme beaucoup d'autre règlement, il n'y avait pas grand-chose en vigueur quand nous sommes entrés en service en 1988. Il y a une question qui m'a étonné. Le point qui m'inquiète le plus c'est l'article 16c « La commune pourvoit à l'inhumation des personnes : c) Non domiciliées dans la commune, moyennant autorisation spéciale préalable du Conseil communal, qui tient compte des places disponibles et moyennant paiement de la taxe prévue par le tarif. »

On sait qu'en regardant l'article 13, l'inhumation doit avoir lieu 48 heures au moins et 72 heures au plus après le décès. Je me demande comment le Conseil communal pourrait décider en période de vacances ou durant week-end, les personnes extérieures à la commune qui pourraient être enterrées à Riaz.

L'ancien règlement disait bien que les personnes non domiciliées mais décédées sur le territoire de la commune de Riaz ainsi que les personnes non domiciliées également à Riaz seront acceptées uniquement dans le columbarium. Je pense qu'on devrait maintenir cette disposition-là qui règle beaucoup de problèmes. Ces règlements doivent être inattaquables. Avec le règlement sur le cimetière, on avait eu des grands titres dans la presse. Il faudrait éviter que cette situation se produise à nouveau.

Deuxièmement, concernant les prix des inhumations, j'ai été surpris. Certaine commune comme la Ville de Genève a des frais enterrements complets et gratuits pour leurs citoyens résidents. Et ici, on était à 500 francs pour les frais de tombes et on passe à 2'000 francs, sauf erreur sur le nouveau règlement. Il y a un supplément pour une taxe d'entrée de 800 francs pour les personnes non domiciliées dans la commune. Ces deux points, il faudrait sérieusement les revoir et aussi les frais pour les tombes cinéraires. On demande de 400 francs pour les tombes cinéraires, de 200 francs pour le columbarium. Il y a une grande différence. C'est à prendre en compte justement entre les frais pour les habitants de Riaz et surtout maintenir les personnes non domiciliées uniquement dans le columbarium. »

M. le Président remercie M. Gremaud pour son intervention. Cependant, M. le Président n'a pas reçu d'amendement de sa part et ne peut pas tenir compte de cette intervention.

La parole n'étant plus demandée par les membres du Conseil général, Mme Sylvie Bosson intervient.

« Je prends acte de toutes les questions de M. Patrice Gremaud en sachant qu'il faut aussi réactualiser notre règlement du cimetière qui n'a pas été remis au goût du jour depuis de nombreuses années. Je ne peux pas répondre à toutes vos questions posées en direct donc je remercie les secrétaires de bien les retranscrire et puis on pourra resoumettre si jamais le règlement à la prochaine séance du Conseil général.

Par rapport au prix des tombes cinéraires, il y a quand même une creuse d'où la différence. Je vous informe que les inhumations seront de plus en plus rares. Les familles ne souhaitent plus forcément entretenir les tombes. Ce sont des sujets qui sont très délicats et les familles ont le choix entre l'inhumation, la tombe cinéraire, le columbarium ou le jardin du souvenir.

Le Conseil communal va examiner vos propositions et nous resoumettrons le vote si jamais du nouveau règlement à la prochaine séance. »

M. le Président remercie Mme Bosson et demande si une autre intervention est souhaitée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

M. le Président relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, il ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement sur le cimetière.

Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

Par conséquent, M. le Président demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

Cela n'étant pas le cas, il passe la parole à Mme Anne Favre-Morand au nom du groupe PS et Indépendants pour la lecture de l'amendement proposé conformément à l'art. 85 al. 3 du règlement du Conseil général, soit par écrit au début de la séance.

« Je me suis plongée dans le règlement du cimetière et me suis également arrêtée à l'article 26, alinéa 2. Le règlement indique un l'émolument fixé à 2'000 francs pour le creusage d'une tombe. Contrairement aux propos de M. Gremaud, l'actuel règlement sur le cimetière disait également un émolument de 2'000 francs. Par contre en rebondissant sur ce que Mme Bosson a dit, j'ai comparé le prix avec les villes et villages voisins. A Bulle, le creusage des tombes coûte 350 francs, à Marsens entre 700 et 1'200 francs et à Vuadens entre 400 et 600 francs. La différence est très grande par rapport à ce qui est demandé à Riaz. Le groupe PS et Indépendants a donc décidé déposer un amendement concernant l'article 26, alinéa 2 du règlement sur le cimetière ainsi noté dans la proposition soumise :

Art. 26

*1. Les fossoyeurs sont rémunérés par la Commune.
2. L'émolument, fixé à 2000.- pour le creusage d'une tombe, est facturé par la Commune à la succession. Un supplément de 300.- est perçu pour le creusage d'une tombe double issu des dispositions des anciens règlements.*

Nous souhaitons modifier ledit article comme ceci :

Art. 26

1. Les fossoyeurs sont rémunérés par la Commune.

2. L'émolument, fixé à 500.- pour le creusage d'une tombe, est facturé par la Commune à la succession. Un supplément de 300.- est perçu pour le creusage d'une tombe double issu des dispositions des anciens règlements.

La modification est le montant de 500.- qui est la moyenne de nos voisins. »

M. le Président remercie Mme Favre-Morand et ouvre la discussion sur l'amendement proposé.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et demande au groupe PS et Indépendant s'il maintient son amendement.

Le groupe PS et Indépendant maintient son amendement.

M. le Président demande au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement et cède la parole à Mme Sylvie Bosson.

Au nom du Conseil communal, Mme Sylvie Bosson intervient en ces termes :
« Le Conseil communal se rallie à l'amendement. »

M. le Président remercie Mme Bosson pour sa réponse et passe au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à la majorité par 24 voix, 3 contre et 1 abstention, l'amendement du groupe PS et Indépendants portant sur l'art. 26 al. 2 du règlement sur le cimetière.

Avant de passer au vote d'ensemble, M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote général de ce règlement sur le cimetière.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à la majorité par 27 voix et 1 abstention, le règlement sur le cimetière.

Cette décision sera soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

06 Règlement de police

M. le Président informe qu'une documentation avait également été distribuée pour ce point et passe la parole à M. Nicolas Dousse, pour une brève explication sur ce point.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Comme il s'agit de la première fois que nous mettons un règlement en consultation avant de le soumettre au Législatif, je vous donne juste quelques commentaires sur les remarques reçues. Les avis des partis divergent sur certains points. Certains voudraient être plus restrictifs et d'autres moins. Le Conseil communal a tranché en tenant compte de certaines remarques tout en gardant la ligne qu'il avait choisie lors de l'élaboration du document.*

Il faut encore relever que nous avons élaboré le règlement sur la base du règlement-type mis à disposition par la Direction de la sécurité et de la justice. Celui-ci comprenait également des dispositions concernant le stationnement. Nous avons dans un premier temps voulu régler cette problématique de plus en plus

importante à Riaz dans le même instrument, mais nous nous sommes vite rendu compte que ce chapitre prenait trop de place dans un règlement de police. La présence du CO et de l'hôpital ainsi que le réseau de transports publics Mobul sont des éléments qui ont une incidence particulière sur le stationnement. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé d'élaborer, un règlement séparé pour le stationnement. Nous avons reçu hier le préavis de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions à la suite de l'examen préalable. Le document sera corrigé et sera envoyé en consultation aux membres du Conseil général. Nous espérons pouvoir le soumettre à l'adoption par le Conseil général lors de la séance de décembre.

Pour terminer, je voudrais juste vous informer que les éventuels amendements au règlement de police qui pourraient être adoptés ce soir devront encore être validés par la DSJ lors de l'approbation définitive. »

M. le Président remercie M. Dousse pour cette introduction. Les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Tout d'abord, M. le Président ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Les groupes n'ont pas d'interventions cependant le groupe PLR informe que la mise en consultation a été appréciée et que cela a permis d'avancer plus efficacement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

M. le Président relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, il ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement de police.

Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

Par conséquent, M. le Président demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

Cela n'étant pas le cas, il passe la parole au groupe PDC pour la lecture de l'amendement proposé conformément à l'art. 85 al. 3 du règlement du Conseil général, soit par écrit au début de la séance.

Au nom du groupe PDC, M Daniel Gumy intervient comme suit :

« Le groupe PDC propose un amendement à l'art. 18, alinéa 2 dudit règlement de police.

*Art. 18 Installations mobiles destinées à la vente de mets et de boissons (cuisines ambulantes)
Alinéa 2 Elle peut être révoquée en tout temps, sans justification.*

Proposition du groupe PDC :

*Modification de l'alinéa 2 : « Elle peut être révoquée **avec justification** ». Pourquoi cette modification : Le groupe PDC estime que l'on ne peut pas révoquer un contrat quel qu'il soit sans justification. La révocation peut être justifiée pour de multiples raisons, autre prestataire, nuisances, autre affectation de l'emplacement, etc...*

Le groupe PDC estime que l'on doit justifier la révocation et permettre au prestataire de comprendre son éviction du lieu qu'il occupait. »

M. le Président remercie M. Gumy pour la lecture de cet amendement et ouvre la discussion sur l'amendement proposé.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande au groupe PDC s'il maintient son amendement.

Le groupe PDC maintient son amendement.

M. le Président demande au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement et cède la parole à M. Dousse.

« Le Conseil communal estime que l'amendement demandé par le groupe PDC pour l'article 18 alinéa 2 du règlement de police pourrait donner lieu à des recours sur les justifications données par l'Exécutif pour la révocation de l'autorisation communale pour l'installation et l'exploitation de cuisines ambulantes. Pour éviter des éventuels frais juridiques, le Conseil communal ne se rallie pas à la proposition d'amendement du groupe PDC et propose au Conseil général de voter le règlement sans cette modification. »

M. le Président remercie M. Dousse pour sa prise de position et passe au vote sur les deux propositions, soit la proposition du Conseil communal et celle du groupe PDC.

↳ Au vote, le Conseil général a accepté de maintenir la proposition du Conseil communal par 24 voix, l'article 18, alinéa 2 du règlement de police. Pour l'amendement du groupe PDC, il y a que 3 voix.

M. le Président informe qu'il y a un deuxième amendement et passe la parole à M. Frédéric Blanc, au nom du groupe PS et Indépendants, pour la lecture de son amendement.

« Proposition d'amendement pour l'article 22, alinéa 2, lettre q

Je propose de modifier la phrase comme suit :

q) de déposer des papiers, chewing-gums, mégots de cigarettes ou autres détritiques en dehors des endroits réservés à cet effet.

On voit surtout ce genre de problèmes qu'on a au niveau de la Commune. »

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

Mme Pasquier souhaite que M. Blanc relise son amendement car elle n'a pas saisi le changement.

M. Blanc relit son amendement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le groupe PS et Indépendants maintient son amendement.

M. le Président demande au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement et cède la parole à M. Dousse.

« Le Conseil communal ne se rallie pas à la proposition d'amendement du groupe PS et Indépendants. »

M. le Président remercie M. Dousse et passe au vote sur les deux propositions, soit la proposition du Conseil communal et celle du groupe PS et Indépendants.

↳ Au vote, le Conseil général a accepté à la majorité par 21 voix, l'article 22, alinéa 2, lettre q du règlement de police tel que proposé par le Conseil communal. Pour l'amendement du groupe PS et Indépendants, il y a que 6 voix.

Avant de passer au vote d'ensemble, M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

Mme Sabine Remy souhaite savoir sur quelle base le Conseil communal s'est référée pour le montant de 30 francs prévu par jour pour l'emplacement des cuisines ambulantes. Ce chiffre lui semble peu onéreux.

M. Nicolas Dousse lui explique que le Conseil communal s'est basé sur d'autres villages.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

✎ **Au vote, le Conseil général a accepté à l'unanimité par 28 voix, le règlement de police.**

Cette décision sera également soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

07 Mise en œuvre du concept communal en faveur des seniors – information de la Commission de la culture, des sports et des générations

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Blanc, président de la Commission de la culture, des sports et des générations (CGS).

M. Frédéric Blanc s'exprime en ces termes :
« M. le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Voici quelques informations concernant l'avancement du projet SENIOR+ qui a été assigné à la Commission CSG fin 2018. Nous sommes actuellement dans la phase de recensement qui doit nous conduire jusqu'en 2020.

Cette collecte des données devrait être achevée à la fin de cette année. Nous avons mis en œuvre 2 moyens pour ce faire.

Tout d'abord un questionnaire qui sera envoyé aux citoyens de la commune de > 55 ans autour de la mi-octobre, cela représente 750 questionnaires. Ce questionnaire a une portée très large sur la situation familiale, la mobilité, l'utilisation des services et les activités. Le but est que ces questionnaires soient retournés à l'administration communale avant la fin de l'année pour pouvoir procéder au dépouillement début 2020.

Nous avons pris la décision d'élargir l'envoi à la tranche d'âge 55 à 60 ans pour augmenter la quantité de réponses et également pour prendre en compte l'avis des personnes qui seront prochainement dans la tranche d'âge visée par le projet. Ne vous méprenez pas si vous recevez le questionnaire malgré votre jeune âge, n'y voyez aucune offense de notre part.

L'autre moyen est un inventaire des services, des activités et des avantages pour les seniors au niveau de la commune. Cet inventaire est en train d'être établi. Nous avons déjà reçu quelques informations de la part du réseau santé et social de la Gruyère. Il nous servira de base pour évaluer nos points forts comme nos points faibles.

Si vous avez des questions, remarques ou suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Merci de votre attention. »

M. le Président remercie M. Blanc pour son exposé et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Aucune intervention est demandée par les différents partis. Dès lors, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

08 Postulat de M. Christophe Bieri et de Mme Florence Pasquier, (Groupe UDC), « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la Poste » - décision de transmission au Conseil communal

Pour ce point, M. le Président s'exprime en ces termes :

« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle le postulat de M. Christophe Bieri et de Mme Florence Pasquier du groupe UDC. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. Je passe maintenant la parole aux auteurs du postulat. »

Au nom du groupe UDC ; Mme Pasquier s'exprime en ces mots :

« Nous n'avons pas de commentaires supplémentaires à ajouter. Nous souhaitons maintenir ce postulat et souhaitons qu'il soit transmis au Conseil communal. »

Aucun membre souhaitant prendre la parole sur ce point, M. le Président cède la parole à Mme Sylvie Bosson, conseillère communale en charge des routes, qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du Conseil communal, Mme Bosson s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Vous le savez certainement, le giratoire de la Poste a déjà toute une histoire derrière lui. Lors de sa construction, il avait dû faire l'objet d'adaptations pour permettre le passage des semi-remorques. Des bordures franchissables avaient été installées afin que les camions puissent empiéter soit au centre, soit sur le trottoir. Le Conseil communal est conscient du problème. Les arguments du postulat sont justifiés dans le sens que dans sa configuration actuelle, et compte tenu de l'intensité du trafic à cet endroit, le giratoire ne permet pas d'assurer pleinement la sécurité des piétons. Pour y remédier et trouver des solutions conformes, il faudra probablement mandater un bureau spécialisé pour une expertise. Le cas échéant, une telle démarche devrait bien entendu être effectuée en collaboration avec le Service des ponts et chaussées. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à la majorité par 27 voix et une abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Christophe Bieri et Mme Florence Pasquier), « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la Poste »**

09 Postulat de M. Frédéric Blanc (Groupe PS et Indépendants), de M. Christophe Bieri (Groupe UDC) et de M. Samuel Favre (Groupe PLR), « Des solutions pour les déchets sur la voie publique » - décision de transmission au Conseil communal

Le Bureau du Conseil général a également déclaré recevable quant à sa qualification formelle le postulat de M. Frédéric Blanc du groupe PS et Indépendants, de M. Christophe Bieri du groupe UDC et de M. Samuel Favre du groupe PLR. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. La parole est donnée aux auteurs du postulat.

M. Blanc s'exprime en ces termes :

« Le postulat déposé lors de la dernière séance du Conseil général vise à apporter à la Commune une meilleure gestion de ses déchets. »

Je prendrai en exemple la commune de Vuadens qui a pris le problème à bras-le-corps. Notre commune se doit d'être un modèle pour ses citoyens. »

M. le Président se tourne vers Mme Sylvie Bosson, conseillère communale en charge des ordures ménagères, pour la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du Conseil communal, Mme Bosson s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, La commune est consciente qu'il peut y avoir quelques déchets à certains endroits stratégiques de notre village. Suite à quelques plaintes après l'ouverture du CO, un courrier a été adressé aux parents des élèves du CO notamment pour qu'ils rappellent à leurs enfants de ne pas jeter de déchet sur la voie publique. Aux endroits sensibles, la voirie a augmenté ses passages de nettoyage. Le Conseil communal considère qu'il y a eu une amélioration suite à ces échanges. La plupart des poubelles ont été fabriquées par le personnel de la voirie pour un coût très modéré. Elles sont extrêmement solides et résistent aux actes de vandalisme. Par conséquent, le Conseil communal estime que la situation est parfaitement maîtrisée et qu'il est superflu d'investir davantage dans ce domaine. »

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à la majorité par 23 voix et 5 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc, M. Christophe Bieri et M. Samuel Favre « Des solutions pour les déchets sur la voie publique »

10 Réponses du Conseil communal aux questions

Pour ce point de l'ordre du jour, M. le Président passe d'abord la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale en charge de l'agriculture, pour une information au sujet du bois de déchiquetage.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Florence Pasquier avait demandé, au nom du groupe UDC, d'éclaircir la question d'une diminution du stock de bois de déchiquetage de 400 m³ par rapport aux prévisions du budget. Cette différence avait causé une perte de CHF 20'943.50 dans les comptes 2018. »

Le Conseil communal a demandé des explications à la Corporation forestière.

Il s'avère que les estimations du stock de bois au 31.12.2018 qui ont été communiquées lors du bouclage des comptes étaient trop basses. Selon les explications reçues du garde-forestier, M. Alexandre Magnin, il restait au 31.12.2018 un stock de bois appartenant à la Commune de Riaz d'environ 250 m³ (et non pas 60 m³ comme annoncé), dont 220 m³ ont été déchiquetés en 2019, représentant CHF 10'800.00.

De plus, après recherche dans les archives des coupes de bois, il a été constaté que deux lots avaient été vendus et encaissés par la Corporation Berra-Gibloux par erreur. Il s'agissait de deux lots de bois préparé à la fin de l'année 2017, soit au total 135.40 m³ pour env. CHF 6'619.90. Ce montant a déjà été reversé à la Commune.

Quant au solde du volume manquant, soit environ 80 m³, celui-ci s'explique par le fait que le volume définitif ne peut être connu uniquement lorsque le bois est déchiqueté dans les bennes des camions pour le transport. Plusieurs différents paramètres, tels que le volume vide à l'intérieur de la pile, le niveau de façonnage ou encore l'uniformité de la pile, peuvent influencer les erreurs de mesures.

En conclusion, la perte enregistrée dans les comptes 2018 est à présent déjà récupérée à plus de 80%. Enfin, il reste actuellement environ 30 m³ de bois qui seront déchiquetés dans le courant de cet automne. »

M. le Président remercie Mme Beaud pour son rapport et demande si quelqu'un souhaite réagir à ce propos.

Mme Pasquier remercie Mme Beaud pour les recherches qui se sont relevées fluctueuses.

La discussion à ce sujet est close et la parole est cédée à M. Wolfram Schuwey pour la réponse à la question de M. Eric Magnin et Mme Sophie Moura au sujet de la 5G.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Lors de la dernière séance, M. le Syndic avait déjà donné quelques éléments de réponse, notamment concernant le nombre d'oppositions reçues lors de la mise à l'enquête d'un échange d'antennes et installation de nouvelles antennes sur une installation existante à Riaz. Je vous informe que la Commune a reçu 21 oppositions et une pétition signée par huit personnes lors de la mise à l'enquête de la demande de permis. Vous avez aussi reçu avec la documentation de séance la réponse au courrier de M. et Mme Rolle du 3 avril 2019 dont vous aviez également reçu une copie.
En complément, je peux vous dire que selon les informations reçues de Swisscom, la génération technologique (2G à 5G) n'est pas mentionnée dans les documents de mise à l'enquête du fait les ondes ne diffèrent pas d'une technologie à l'autre. Les prescriptions, valeurs limites et concessions sont neutres d'un point de vue technologique. Pour l'instant, le dossier de demande de permis est toujours en cours de traitement.
Comme vous l'avait déjà communiqué notre syndic, la demande de permis avait été préavisée défavorablement par le Conseil communal. »*

M. le Président remercie Monsieur Schuwey pour ces explications et passe au dernier point de l'ordre du jour, les divers.

11 Divers

M. le syndic prend la parole pour les divers du Conseil communal.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Voici quelques informations au sujet des dossiers en cours.*

01-ADMINISTRATION

Les membres du Conseil communal ont fait de moi leur porte-parole afin de vous faire un bref état des lieux des activités en cours.

A l'administration, l'équipe s'est agrandie depuis la dernière séance du Conseil général, comme vous pouvez le voir sur la diapositive qui a été réalisée spécialement à votre attention. Deux collaboratrices nous ont rejoints cet été. Il s'agit de Mme Diana Santos qui occupe le poste d'assistante administrative et de Mme Melinda Viloz notre nouvelle collaboratrice technique. Elles ont très vite pris leurs marques et montré leur efficacité dans le traitement de leurs tâches. Comme vous l'avez appris par courriel, nous avons procédé au recrutement du poste de secrétaire général. Avec l'entrée en fonction de M. Wolleb en date du 4 octobre, c'est la partie suppléances et répartition finale des tâches qui pourra achever le renforcement de notre équipe afin d'assurer un fonctionnement idéal de l'administration.

Au niveau de la bourgeoisie, leur projet va bon train et se déroule à leur satisfaction. Notre administration les conseille au besoin. Au niveau informatique, le bâtiment dans lequel vous vous trouvez dispose à présent d'un réseau sans-fil pour les besoins scolaires, la technologie de téléphonie a été migrée à la voix sur IP. C'est à présent l'ensemble des infrastructures communales y compris les chalets communaux qui répondent aux exigences en la matière. Le projecteur de la salle des Combles a également été remplacé afin d'être compatible avec les nouvelles normes informatiques en la matière. Notre administration a également subi avec succès un contrôle de l'autorité de transparence et de protection des données. La préposée a pu apprécier la bonne organisation générale en la matière. Les recommandations qui pour la plupart étaient déjà au planning mais n'avaient pas pu être réalisées faute de budget, le seront prochainement sous la supervision de notre secrétaire général. Une optimisation de la partie votations et élections a également été réalisée à moindre frais par l'apposition de codes barre sur les certificats de capacité à l'instar d'autres communes. Au niveau du tourisme, les événements locaux et la référence aux manifestations annoncées sur notre site internet a été faite systématiquement dans le cadre de la société de développements bulle et environs ainsi que sur la plateforme bulle de culture.

03 AMENAGEMENT

Révision du PAL

Le PAL de notre commune a été partiellement approuvé le 1er mai dernier. Il est applicable sous réserve d'un recours.

Label cité de l'énergie

L'état des lieux en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie est terminé. La commune obtient déjà un bon taux pour la mise en œuvre du label. Il conviendra maintenant de définir avec la Commission d'aménagement quelles mesures complémentaires seront mises en place afin de remplir les exigences de la certification.

04 TRANSPORT

La réfection du chemin de Neyruz commencera à la fin du mois. Si la météo le permet, les travaux se poursuivront ensuite à la route des Collonges

J'ai également le plaisir de vous informer que les plans de la zone 30 Saletta ont été approuvés le 9 septembre 2019. Une analyse portant sur la priorisation des mesures d'aménagement de la zone 30 est en cours. En effet, il est important que la suppression de certains aménagements pour respecter le budget alloué ne compromette pas l'efficacité de la zone 30 km/h.

05 ENVIRONNEMENT

La mise en séparatif du quartier de Champy est terminée. Je tiens à féliciter mon collègue parce qu'il a eu des séances assez sympathiques.

Les demandes de permis pour les nouveaux collecteurs du secteur le Brye et des secteurs Entre-deux-Chemins, Aigle-Noir, Rietta, Maxime-Clerc sont en cours de traitement auprès des instances cantonales.

06 SANTE

Passage au système de coaching

Tout le monde a pu prendre connaissance dans les médias et sur le site internet de la commune de l'introduction du système de coaching en remplacement des patrouilleurs scolaires. La transition se passe bien. Il y a encore quelques adaptations à faire. Ce système fonctionne et responsabilise les conducteurs qui doivent être plus attentifs, adapter leur vitesse et s'arrêter aux passages piétons lorsque des personnes attendent pour traverser. Les automobilistes ne respectant pas les règles de la circulation routière sont dénoncés à la Police cantonale.

07 ECOLE

Depuis la rentrée scolaire, nous avons accueilli une nouvelle responsable d'établissement, Mme Malorie Gachet-Vorlet. Je lui souhaite la cordiale bienvenue à l'école de Riaz. Le Conseil communal se réjouit de cette nouvelle collaboration avec Mme Gachet-Vorlet.

Vous l'aurez certainement remarqué, le réaménagement des accès au parking de l'école a été réalisé pour la rentrée. Un nouveau sentier des écoliers depuis le quartier de la Comba a également été aménagé avant la rentrée scolaire. J'en profite pour remercier l'équipe de voirie qui a réalisé ces travaux avec une efficacité hors pair.

Divers travaux d'entretien ont été effectués au bâtiment Monts 14. Sans trop entrer dans les détails, il s'agit principalement de travaux d'étanchéité et d'isolation.

Le Conseil communal a également procédé à l'installation d'un défibrillateur accessible en tout temps à l'extérieur du bâtiment scolaire Monts 14. Les autres appareils installés à Riaz, à savoir celui du CO de Riaz et du HFR se trouvent à l'intérieur des locaux, ce qui restreint leur accessibilité.

REMERCIEMENTS

Pour terminer, je tiens à remercier deux personnes pour leur engagement sans faille pour la commune. Au risque de transgresser les règles, je commencerai par toi Nicolas. Tout d'abord je tiens à te souhaiter un joyeux anniversaire. C'est en ce jour particulier que tu as décidé de nous quitter pour des horizons moins mouvementés. Tes nombreuses années passées au sein de plusieurs Conseils t'ont permis de faire un bon tour de la fonction. Mes collègues et moi-même tenions à te remercier car tu as toujours été là lorsqu'on a eu besoin de toi. Encore récemment tu nous as permis de réaliser une économie de 50% sur des travaux urgents à réaliser dans la commune. Ton engagement pour la chose publique t'aura permis de réaliser de nombreux projets. En ce qui nous concerne, ta critique constructive et ta personnalité vont nous manquer mais comme tu nous quittes pour de meilleurs horizons, cela nous rend heureux pour toi. Alors on te souhaite bon vent.

Voilà c'est maintenant à ton tour Geneviève de recevoir les honneurs du Conseil communal. Tu m'as demandé de faire court car tu préfères la discrétion alors je vais respecter ta volonté. Tu nous as rejoint à un moment difficile au niveau des dossiers à gérer. Nombre d'entre eux se trouvaient dans un état plus ou moins encourageant. Mais ton flair juridique, ton travail assidu, ta transparence et ton orientation solutions ont eu raison de bon nombre d'entre eux dont celui du CO qui nous a coûté quelques cheveux. Mais rien ne t'arrête et nous avons décidé, en parallèle des nombreux dossiers techniques, de mener également une analyse de fond sur les compétences nécessaires sur le long terme pour que la commune puisse faire face aux enjeux de sa nouvelle taille. Ensemble nous avons relevé le défi, fait le bilan et

recruté les profils nécessaires à une administration adaptée aux services à lui fournir. Ton successeur l'a d'ailleurs relevé récemment ce qui est tout à ton honneur. Tu lui donnes une commune bien fournie avec des collaboratrices et des collaborateurs motivés et qualifiés. Mes collègues et moi-même tenions à te remercier pour la transparence que tu nous as apportée, pour le plaisir que tes collaboratrices et tes collaborateurs désormais autonomes ont dans le cadre de leurs activités. Tu n'auras rien lâché jusqu'au dernier moment pour laisser une commune « en ordre » à ton successeur. Pour tout cela nous ne te dirons jamais assez merci et nous allons te regretter ! »

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et annonce les divers du Conseil général.

Les dates des prochaines séances du Conseil général sont annoncées comme suit.

- Mardi 10 décembre 2019 à 20 h (séance du budget 2020)
- Mardi 12 mai 2020 à 20 h (séance des comptes 2019)
- Mardi 7 juillet 2020 à 20 h, séance de réserve
- Mardi 22 septembre 2020 à 20 h, séance de réserve
- Mardi 15 décembre 2020 à 20 h (séance du budget 2021)

Pour la suite des divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITION

M. le Président passe la parole à Mme Anne Favre-Morand pour la lecture de la proposition « Introduction vice-présidence pour chaque commission » qu'elle dépose conjointement avec M. Yves Pasquier.

« Nous demandons au Conseil général d'accepter l'introduction d'un/e vice-président/e dans chacune des commissions.

Notre réflexion découle de notre expérience au sein de la Commission financière qui fonctionne sans président depuis quelques temps. Logiquement, un/e vice-président/e aurait pu palier à cette absence prolongée. Dans les faits, le Service des communes et la Préfecture se sont retrouvés quelque peu empruntés pour nous indiquer une marche à suivre. Nous avons donc fonctionné en séance avec un président suppléant, doyen d'âge.

L'article 51 du règlement du Conseil général propose de désigner uniquement un président, un secrétaire et éventuellement un rapporteur pour chaque commission.

Il serait donc nécessaire de modifier ledit règlement. »

M. le Président remercie Mme Favre-Morand pour cette proposition et annonce que cette proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe aux postulats.

B. POSTULAT

M. le Président cède la parole à M. Sébastien Andrey pour la lecture du postulat « Maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14 ».

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Conseillers généraux,

Mon postulat est le suivant :

Maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14

Lors de la votation du projet du chemin des écoliers du quartier de la Comba au bâtiment à route des Monts 14. Ce projet avait un sens provisoire et au vu de l'utilisation du chemin, de la sécurisation du chemin dans l'ensemble à ce que ce chemin soit maintenu après les réfections du bâtiment à la route des Monts 4.

Voici le texte de ma proposition :

Pour la rentrée 2019, la commune a mis en place un tracé pour l'acheminement des écoliers du quartier de la Comba au complexe scolaire Route des Monts 14. Ce tracé a été présenté au Conseil général lors de sa séance du 4 décembre 2018. J'ai constaté qu'il était grandement apprécié par les écoliers et leurs parents. Le tracé actuel est plus sécuritaire que le trajet longeant la route cantonale, il évite aux écoliers une trop grande proximité avec une route cantonale sur laquelle le trafic ne cesse d'augmenter. Par ce postulat, je demande que le Conseil communal étudie le maintien de cette infrastructure au-delà de la fin des travaux de réfection et agrandissement de l'école sise à la route des Monts 4. »

M. le Président remercie M. Andrey et annonce que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, M. le Président passe aux questions.

D. QUESTIONS

M. le Président passe la parole à M. Patrice Gremaud pour sa question :

« C'est un complément à la question qui avait été posée par moi-même à la dernière séance.

M. le Lieutenant de Préfet était présent et il avait dit, concernant la gravière de Botterens, que le projet était momentanément abandonné et qu'il allait être remis à l'enquête. La question concernant les nuisances subies par les habitants de Riaz en relation avec l'exploitation de graviers était posée et je vous demande de voir le procès-verbal du 30 avril 2019. Comme Riaz, tout en n'étant pas voisine directe, sera directement lésée, je demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures ad hoc.

Et en annexe :

Les nouveaux projets d'exploitation de graviers relatés par la presse et leur prochaine mise à l'enquête, à savoir:

- Gravière de Champ-Vuarin à Botterens, exploitée par Grisoni-Zaugg*
- Gravière de Corberettes à Corbières, exploitée par G. Brodard et Fils SA*

causeront une très sensible augmentation de nuisances subies par les habitants de Riaz.

En effet, selon les déclarations des représentants de Grisoni-Zaugg, ce ne sont pas moins de 114 passages de camions durant 220 jours par an pour un volume de 647'000 m³ en 8 ans pour la gravière de Botterens. Soit plus de 25'000 passages de camions lourds par an dont la quasi-totalité traversera notre village. Pour ce qui concerne la gravière de Corbières, ce seront 500'000 m³ de gravier qui seront extrait sur une période de 20 ans avec des conséquences plus ou moins similaires pour le village de Riaz.

Et ceci, sans compter les transports de remblais destinés à combler les futures gravières, pas plus que les transports de matériaux triés à destination des chantiers.

Comme la commune de Riaz n'est pas directement limitrophe des projets présentés, je demande au Conseil communal de suivre la suggestion de notre Lieutenant de Préfet faite lors de notre dernière assemblée et de prendre contact avec les instances cantonales concernées. Ceci afin de trouver des solutions pour limiter au maximum les nuisances subies par nos concitoyens et nos écoliers. »

M. le Président remercie M. Gremaud pour son intervention et passe la parole à M. le Syndic.

« Une information a été publiée dans le journal de la Liberté à ce sujet et la majorité du trafic passera par Broc. Nous prenons note de votre demande. »

M. Gremaud indique que de Broc à Sorens, les camions seront obligés de passer par Riaz.

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Blanc pour sa question.

« Une question concernant les données personnelles des citoyens :

Est-ce que la commune fournit à fins publicitaires ou vend les données des citoyens sous forme de liste à des entreprises à but lucratif ou à des fondations ?

En effet, il m'a été rapporté que des citoyens sont régulièrement sollicités par téléphone par des entreprises pour la pose de panneaux solaires, p.ex., et que leurs données leur ont été apparemment transmises par la commune. Est-ce que cela est le cas ? »

M. le Président remercie M. Blanc et passe la parole à M. le Syndic.

« Nous venons de subir un audit de la protection des données et ce sujet n'est pas ressorti. Je ne pense pas que les employés communaux donnent ces informations confidentielles. De plus, la personne qui est en contact direct de tous les appels, a refusé de mettre sa photo ce soir sur l'organigramme pour cause de protection des données. Elle est très attentive et ce n'est pas dans les directives données par le Conseil communal de mettre à disposition ou vendre des données aux entreprises. »

M. Blanc est satisfait de la réponse mais ajoute qu'il ne serait pas étonné. En 2016, une étude a eu lieu sur le canton de Vaud et 70 % des données étaient disponibles par les communes à des fins publicitaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe aux remarques

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

M. Daniel Gumy intervient en ces mots :

« Coachs aux passages piétons : Nous saluons l'initiative de la Police et de la commune concernant les coachs aux passages piétons dans le but de sensibiliser nos enfants au trafic.

Les enfants se jetant parfois sur la route sans regarder car les patrouilleurs scolaires s'occupent de tout, il est important en effet de leur montrer les bonnes habitudes dès le début.

En théorie, l'idée est vraiment intéressante et en pratique, sur les passages piétons où le trafic est modéré, cela fonctionne certainement très bien.

Après plusieurs jours où ce nouveau système a été mis en place, nous avons constaté à plusieurs reprises qu'aux passages de la poste et de la Raiffeisen, certains automobilistes n'étaient vraiment pas courtois voir même inconscients. Ils s'arrêtent et finissent par redémarrer au moment où la voiture venant de l'autre côté s'arrête et donc au moment où l'enfant se lance enfin pour traverser car les deux véhicules sont censés être à l'arrêt.

Dans cette situation, qui s'est déjà présentée à maintes reprises, les coachs sont malheureusement impuissants.

N'y aurait-il pas un moyen d'améliorer la sécurité sur ces deux axes ? Car avec les horaires d'hiver et la nuit qui l'accompagne, nos enfants seront encore moins visibles.

Voici nos propositions :

- 1. Permettre aux coaches de s'interposer entre le véhicule et les piétons, seulement lorsque le véhicule est arrêté, ne permettant pas au véhicule de repartir. Soit un « mix » entre patrouilleurs et coachs, mélange entre éducation routière et sécurité sans compromis.*
- 2. Rendre plus visible les coachs à l'aide de gilets fluorescents (selon idée de la campagne Made VISIBLE par TCS et BPA).*
- 3. Si les 2 premiers points ne sont pas faisables, étudier la faisabilité de panneaux lumineux aux entrées du village, allumés aux heures de rentrée et sortie des classes surtout avec l'arrivée de l'heure d'hiver. (→ voir coopération avec le CO pour l'entrée côté Vuippens, il y a des feux pour les bus mais pas pour les écoliers, doit-on en déduire quelque priorité de nos autorités... ?)*

Et n'oublions pas : Un enfant, ça surprend !

Et comparaison n'est pas raison, Riaz se situe en bordure de Bulle (2^{ème} ville du canton) et est traversé par 2 grands axes desservant les rives gauche et droite de la Sarine. Donc rien de comparable avec d'autres villages dans lesquels ce système a été mis en place. Démarquons-nous par la robustesse de ce système à la riazoise avant qu'un drame ne survienne...

Merci pour nos enfants ! »

M. le Président remercie M. Gumy et passe la parole à M. Dousse

« Je rappelle que ce système de coaching a été mis en place en étroite collaboration avec la Police cantonale. Les directives sont également données par la Police cantonale. Le coach doit rester au bord du trottoir et ne va pas sur la route. Si la police voit un coach au milieu de la route, il va le reprendre et lui dire de corriger sa manière. De même pour le brassard, le but est que l'automobiliste doit s'arrêter dès qu'il y a un piéton. Le coach est uniquement là pour une question d'éducation des enfants et surveille les enfants afin qu'ils puissent traverser en sécurité.

Il y aura toujours des voitures qui ne vont pas s'arrêter quand elles doivent. L'enfant doit avoir un bon réflexe et doit attendre un moment jusqu'à qu'une voiture se stoppe. Les coachs sensibilisent les enfants à traverser seuls sur tous les passages à piétons. Auparavant, les patrouilleurs arrêtaient le trafic avec la palette et les enfants courraient à travers la route et ne regardaient pas les voitures. Nous voulions éviter ces situations et avons mis en place un système de coaching. Certains points doivent être encore améliorés mais nous sommes convaincus que les automobilistes jouent le jeu »

Mme Florence Pasquier souhaite compléter les affirmations de M. Dousse.

« Pour ceux qui ne se sauraient pas, je suis moi-même coach. Nous avons suivi des formations par la Police cantonale. Nous ne pouvons pas aller sur la route pour des raisons de sécurité. Il y a un moyen d'empêcher les voitures de redémarrer. Si je prends l'exemple de M. Gumy qui disait que la voiture s'arrête d'un côté et l'autre nous attendons qu'elle s'arrête. Ensuite, la première voiture qui s'était arrêtée a envie de redémarrer. Nous avons un moyen tout simple de demander au véhicule de rester en place. En faisant un geste avec la main, nous indiquons à l'automobiliste de patienter et de ne pas redémarrer en attendant que l'autre côté la voiture soit bien arrêtée. C'est un petit signe que nous pouvons faire mais nous ne devons pas aller sur la route. »

M. le Président remercie M. Dousse et Mme Pasquier pour ces explications. Il cède à nouveau la parole à Mme Pasquier.

« J'ai trouvé dans la presse de la Gruyère du samedi 21 septembre, un article qui expliquait que les législatifs gruériens devraient se prononcer sur une nouvelle entité régionale destinée à la culture et à la jeunesse.

En grandes lignes, c'est une association intercommunale pour la culture et la jeunesse. Dans cet article, on parle que cette association demande 550 milles francs pour le début, en moyenne 10 francs par habitant du district. Ce qui reviendrait pour Riaz à 26'000 francs au vu de ses 2600 habitants. Mais dans l'article, on parle qu'au fil des années on arriverait à 700'000 francs voire 1 million, ce qui voudrait dire 52'000 francs par année pour Riaz.

J'étais assez surprise de cet article parce qu'on parle de plusieurs projets mais on parle bien de la jeunesse et de la culture. Mais ce qui m'a grandement déçue c'est qu'à nul part on parle des sociétés de jeunesse. Notre société de jeunesse est très active. Nos jeunes ont envie de faire quelque chose ensemble et nous l'avons constaté en 2017 par les rencontres de jeunes. Nos jeunes riazois ont été très travailleurs et ont fait une belle fête. Nous voyons que notre jeunesse se porte bien et je ne comprends pas qu'on veuille faire de nouveau une association de communes. Nous en avons bientôt assez d'associations de communes qui nous font des frais chaque année. De plus, chaque année ces frais augmentent. C'est bien d'avoir une jeunesse, c'est bien d'avoir de la culture mais par contre je ne trouve pas normal que les communes doivent payer sans arrêt.

Je demande à mes collègues du Conseil général et au Conseil communal d'être prudents quant à cette demande. Nous n'avons jamais eu autant de sociétés de sport, de musique, de culture ou autre. A ce jour, nous avons tout pour occuper nos jeunes. Je ne comprends pas qu'on fasse encore une association et qu'on veuille de nouveau étouffer les budgets communaux avec ceci. Voilà mon avis. »

M. le Président remercie Mme Pasquier et cède la parole à M. Daniel Blanc.

« Je rejoins les idées de Mme Pasquier. J'ai participé à une présentation faite par le Préfet à ce sujet. Cette association s'appelle Option Gruyère et prévoit de distribuer de l'argent à des artistes. Cela me pose une certaine inquiétude. »

M. le Président remercie M. Blanc et M. Laurent Pasquier souhaite intervenir.

« J'interviens concernant le passage du patrouilleur scolaire au coach. Je trouve scandaleux que dans une commune comme Riaz, traversée par deux grands axes, nous ne pouvons pas assurer la sécurité de nos enfants par des patrouilleurs sur environ 6 points stratégiques et dangereux. Je suis le premier à être d'accord que l'éducation est la première des choses. Cependant, vous pouvez éduquer au mieux vos enfants lorsque vous avez des petits enfants de 5 ans au bord de la route cantonale et puis qu'ils doivent se lancer seul, je ne comprends pas ce raisonnement. J'espère que la commune réfléchira quant à la continuation de ce système mais je trouve parfaitement scandaleux qu'on ne puisse pas assurer la sécurité qu'il se doit à ces enfants sur le chemin de l'école. »

M. Nicolas Dousse souhaite apporter une réponse.

« Si nous avons mis ce système en place c'est parce que nous avons eu une étroite collaboration avec la Police cantonale. La police veut promouvoir ça globalement vu que ce système est une application de la loi sur la circulation routière. Ce système doit encore se mettre en place. De plus, le système de patrouilleurs était très dangereux comme ils étaient au milieu de la route pour stopper le trafic. Le nouveau concept fonctionne très bien avec les petits enfants. En effet, les plus grands n'écoutent pas les coaches au contraire des plus petits. »

Mme Florence Pasquier souhaite également donner son avis en tant que coach en éducation routière.

« Si le coach applique vraiment ce que le policier nous a enseigné, nous sommes là pour surveiller et pour apprendre aux enfants. Ce concept marche bien et j'invite M. Laurent Pasquier à venir 20 minutes observer le fonctionnement d'un coach. »

M. Laurent Pasquier aimerait encore intervenir à ce sujet.

« Pour répondre à Mme Pasquier, je me suis souvent posé la question en voyant fonctionner le système à quoi servait les coachs. Je crois que certains n'ont pas compris le but, à savoir de rester en arrière à surveiller ou d'apprendre aux enfants à traverser. Pour le moment, je ne trouve pas que ce système est bien, surtout aux abords de la route cantonale. Le coach doit pouvoir s'imposer dans le cas où une voiture irait jusqu'au milieu du passage à piétons. »

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président prend la parole afin de clore cette séance.

« Monsieur le Syndic, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
J'aimerais profiter de cette séance pour vous rappeler que selon l'article 54 du règlement du Conseil général :

« ¹ Les membres des commissions sont tenus de ne pas communiquer à des tiers les éléments devant figurer dans le procès-verbal, soit les propositions, les discussions, les décisions et les résultats de chaque vote ou élection.

² Cette obligation subsiste après cessation de l'exercice de la fonction. Restent réservées les modalités d'une consultation du procès-verbal décidées par le Bureau ».

Avant de clore cette séance, je souhaite encore remercier Mme Geneviève Gendre pour son aide et lui souhaite une bonne continuation pour sa carrière. Je demande encore aux personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Gendre au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

Je lève la séance et vous invite à la collation servie à la sortie. Merci de votre attention et belle fin de soirée ! »

La séance est levée à 22.38 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire



Geneviève Gendre



Le Président


Yves Pasquier

La secrétaire du procès-verbal


Diana Santos